

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-040 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le mercredi 26 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 19 mars 2025 - Secrétaire de séance : Aurélie PETIT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 67

**Etaient présents et ont pris part au vote :** Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA (jusqu'à la délibération n°2025-052), Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :** Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Christian de BOISSIEU (à Liliane FALCON), Lionel MANOS (à Josiane CANARD), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Patrice MARTIN), Emilie CHARMET (à Sylvie RIGHETTI-GILOTTE).

**Etaient excusés :** Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

**Etaient absents :** Stéphanie PARIS, Mohamed ABBES, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Fabrice VENET, Nazarello ALONSO, Gaël ALLAIN.

**Avait quitté la séance et n'a pas pris part au vote :** Jean-Louis GUYADER, président de la Communauté de communes.

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 – budget annexe « immobilier locatif économique »**

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 mars 2025 ;

Mme Elisabeth LAROCHE, vice-présidente, rappelle que le compte financier unique est le document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification favorisant la transparence et la lisibilité de l'information financière.

Le document réglementaire a été transmis avec la convocation du conseil.

Comme le budget primitif, ce document est également présenté et voté par nature.

Madame LAROCHE présente le tableau synthétique du CFU 2024 ci-dessous :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés N-1	-	768 640,05		640 440,46	-	1 409 080,51
Opérations de l'exercice	845 987,16	251 020,96	90 832,24	254 446,88	936 819,40	505 467,84
<b>TOTAUX</b>	<b>845 987,16</b>	<b>1 019 661,01</b>	<b>90 832,24</b>	<b>894 887,34</b>	<b>936 819,40</b>	<b>1 914 548,35</b>
Résultats de clôture	-	173 673,85		804 055,10	-	977 728,95
Restes à réaliser	108 266,70	181 379,90			108 266,70	181 379,90
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>108 266,70</b>	<b>355 053,75</b>	-	<b>804 055,10</b>	<b>108 266,70</b>	<b>1 159 108,85</b>
Résultats définitifs	-	246 787,05	-	804 055,10	-	1 050 842,15

.../...

Hors reports, les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2024 à 90 832,24 €, tandis que les recettes de fonctionnement ont atteint 254 446,88 €.

Sur le chapitre 011, les charges à caractère général, des mandats ont été mis à hauteur de 11 285,54 €, soit 5,07 % des crédits ouverts.

Ce budget annexe n'enregistre pas de frais de personnel.

Hors reports et restes à réaliser, les dépenses d'investissement se sont élevées à 845 987,16 €, tandis que les recettes d'investissement ont atteint 251 020,96 €.

**Le vote du CFU 2024 du budget annexe « immobilier locatif économique » couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, s'effectue sous la présidence de M. Marcel JACQUIN, 1<sup>er</sup> vice-président.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes dressés par l'ordonnateur accompagnés de ceux du receveur,

Considérant que M. Jean-Louis GUYADER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, hors la présence du président de la communauté de communes, procédant au règlement définitif du budget annexe « immobilier locatif économique » 2024, propose à l'unanimité de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du SGC de Montluel, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser en investissement s'élevant à 108 266,70 € en dépenses et 181 379,90 € en recettes.
- APPROUVE l'ensemble de la présentation du CFU 2024 soumise à son examen conformément aux tableaux de résultats et au bilan des cessions - acquisitions de l'exercice 2024 (joints en annexe).

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,*

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 1<sup>er</sup> avril 2025*

Publiée le **03 AVR. 2025**

**Le 1<sup>er</sup> Vice-président, Marcel JACQUIN**

